

## Aide-mémoire Pour les parents dont l'enfant entrera à l'école

AVANT L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE (décembre)		
Avoir le certificat de naissance de votre enfant	<ul> <li>Original de l'État civil grand format</li> <li>Documents d'immigration pour l'enfant né à l'extérieur du Canada</li> </ul>	
Avoir 2 preuves de résidence (une dans chaque catégorie)  CATÉGORIE 1:      Acte d'achat notarié     Compte de taxes municipales ou scolaires     Preuve d'assurance habitation     Engagement à présenter la preuve de résidence     Relevé de compte bancaire ou de carte de crédit (seulement si les preuves précédentes ne peuvent pas être présentées)	<ul> <li>CATÉGORIE 2:</li> <li>Permis de conduire du Québec</li> <li>Facture ou état de compte (téléphone, électricité, câblodistribution, etc.)</li> <li>Avis de cotisation de Revenus Québec (RQ)</li> <li>Relevé d'emploi (relevé 1) ou relevé d'assurance-emploi</li> <li>Avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des Rentes du Québec (RRQ)</li> <li>Document officiel provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental</li> <li>Engagement à présenter la preuve de résidence</li> </ul>	
Rechercher son école de quartier	Utiliser l'outil de recherche par adresse de domicile sur le site web du CSSRDN :  https://www2.csrdn.qc.ca/ecoles-et-centres	

	LORS DE L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE (janvier)		
	Avoir en mains les documents pour procéder à l'inscription	<ul> <li>Certificat de naissance de l'enfant</li> <li>Documents d'immigration pour l'enfant né à l'extérieur du Canada</li> <li>2 preuves de résidence</li> <li>Autres documents, le cas échéant (rapports professionnels ou autres)</li> </ul>	
• /	Remplir le questionnaire en ligne pour procéder à l'inscription Après obtention d'un rendez-vous, se rendre à l'école de son quartier pour compléter la démarche avec les documents demandés	Consulter le site web du CSSRDN pour connaître la date d'inscription :  https://www2.csrdn.qc.ca/admission-et-inscription	

AVANT ET LORS DE L'ACTIVITÉ D'ACCUEIL À L'ÉCOLE « Portes ouvertes » (février à juin)			
Prendre connaissance du portrait de la Passerelle vers l'école rempli par l'éducatrice ou l'éducateur de votre enfant et autoriser sa transmission à son école de quartier	La démarche de transition Passerelle vers l'école vous sera expliquée par le milieu de garde fréquenté par votre enfant.		
Participer aux activités d'accueil à l'école (« Portes ouvertes ») qui auront lieu entre avril et juin	Une invitation vous sera transmise par l'école.		

AVANT LA RENTRÉE SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE (juillet à septembre)	
<ul> <li>Faire l'achat du matériel scolaire et l'identifier</li> </ul>	L'école de votre enfant vous fournira une liste de matériel scolaire à vous procurer.
Participer à la rencontre de parents qui aura lieu un soir avant la rentrée scolaire, lors des journées pédagogiques	L'école vous informera de la date de la rencontre.
Consulter les informations relatives aux premières journées d'école	L'école vous informera des modalités de la rentrée progressive.